

Retour du Cartel d'adresse du 23 Novembre 96
Agnès Beaulieu, J. de La Robertie, Jacques Nassif et Serge Vallon

Avoir affaire à l'inconscient est le but de toute adresse. Dans quelle mesure avons-nous eu la chance, étant mis à cette place, de pouvoir recueillir des manifestations de l'inconscient ?

Il est d'emblée à souligner qu'il ne nous paraît pas utile, à la place que nous assigne l'adresse du dispositif, de jouer aux analystes, alors immédiatement suspectés de l'être à la sauvage. Nous ne pouvons pas cependant oublier que nous sommes des analystes ; et il faut dire qu'en l'absence d'une véritable transmission du travail des cures évoquées dans les cartels, il nous a fallu nous interroger sur ce qui s'est passé.

Était-il inévitable qu'il nous soit justement donné d'avoir à être convoqués en tant qu'analystes, pour recueillir des effets d'inconscient, là où l'on ne nous en présentait pas, à savoir justement : à propos des bruits divers et variés qu'a provoqués l'envoi d'une note – à nos yeux seulement administrative, et visant à mieux organiser le travail de l'après-midi des cartels ?

Il faut d'abord constater un refus assez voyant : pratiquement aucun des analystes présents dans les différents cartels n'a accepté de déléguer sa parole ou son savoir pour être représenté par un autre. De même qu'il nous a été rarement possible de pouvoir constater qu'était à l'œuvre un véritable travail de cartel où une parole singulière est reprise et modifiée par l'écoute et la parole des autres.

Un autre refus nous a paru non moins préoccupant : se peut-il que l'expression : « élaboration théorique », pour désigner ce que nous avons souhaité recueillir, ait produit aussi spontanément une levée de boucliers. Il faut s'interroger sur une dérive, caractérisable à coup sûr par une confusion entre pratique et clinique, entraînant nécessairement vers un primat accordé à la psychothérapie, même si l'on ne s'est pas privé à plusieurs reprises de s'en plaindre explicitement.

Enfin, il nous a été loisible de constater que la procédure elle-même de constitution des cartels par tirage au sort, puis d'articulation de leur travail à une tâche de transmission entraînant leur dissolution, n'avait pas été cette fois-ci opérante : aucun témoignage recueilli sur la procédure de cartel en tant que telle, aucun désir de transmettre manifestement exprimé ou répondant à un besoin. Ce qui pourrait aller jusqu'à faire basculer la pratique de ces cartels dans la déformation d'un groupe de contrôle sans contrôleur.

Dans ce contexte, une simple demande émanant de ceux qui étaient chargés de l'adresse ne pouvait être interprétée autrement que de façon persécutrice, comme si l'institution manifestait par notre entremise une curiosité exagérée ou une exigence déplacée. Il nous a semblé que les réponses apportées sous forme de réactions à la note pouvaient faire oublier que la transmission était le moteur des cartels. Qu'est-ce qui venait donc déranger ou faire intrusion ?

Il se pourrait bien que le moment de passage au collectif après le travail en cartel, toujours ressenti comme écourté, advienne nécessairement trop tôt ou mal à propos, si les bénéficiaires du dispositif devaient d'abord être les analystes singuliers pris un à un, et non l'institution dont ils se sentiraient responsables.

Les sentiments que nous ont inspirés, nous ne pouvons pas le cacher, les divers témoignages qui nous étaient adressés allaient de l'ennui à l'agacement ; nous avons été convoqués, non pas pour assister à une quelconque levée du refoulement, mais pour y

participer.

On devrait donc presque nous reprocher de ne pas faire de palmarès des cartels ou des sujets ; mais nous en serions bien en peine, dans la mesure où, bien que des collègues différents se soient exprimés, nous avons été interrogés par ce qui s'est imposé à nous comme une uniformisation.

Le dispositif supposait qu'on puisse obtenir des éléments permettant de savoir ce qui serait le style propre aux CCAF. Or il n'a pas été donné d'entendre quelque chose qui, renvoyant à la pratique et à la clinique, puisse par là même nous convoquer les uns et les autres à des retrouvailles avec l'inconscient : soit par le surgissement d'une singularité dans une parole individuelle soit par le déplacement qu'imposent les interactions inhérentes au cartel soit par l'adresse que constitue une association.

Le décalage était patent entre ce que nous savions du travail effectif des cartels, et ce qu'il était donné d'entendre. Est-ce seulement pour déplorer ce décalage qu'un groupement d'analystes a les ambitions de se définir comme une institution analytique ? Et un dispositif comme celui dont nous parlons ici n'est-il justement pas fait pour produire un travail intrinsèque de transmission et le rendre lisible, communicable à des tiers ?

Ce qui caractérise notre regroupement, ce n'est pas d'être une école ou seulement une association, mais bien le lieu de mise en jeu de dispositifs susceptibles de faire qu'il soit effectivement tenu compte de la structure en jeu dans le langage, quand il s'offre à l'écoute d'un psychanalyste, nécessairement amené à s'exposer dans sa parole au cours d'un travail en cartel.

Doit donc nous poser des questions le fait de constater que ce dispositif soit plutôt un lieu où s'expriment des réactions défensives, allant jusqu'à faire du jour de la retransmission l'occasion d'annoncer la fondation d'un cartel se soustrayant au fonctionnement normal et refusant à ce titre de payer le prix d'une dissolution nécessaire.

L'anomalie du non-fonctionnement du cartel d'adresse initial a entraîné le départ de cartels de pratique déjà constitués, de deux nouveaux membres du cartel d'adresse à reconstituer, sans que le deuil à faire dans un sens ou dans l'autre ait pu être élaboré, ce qui n'a pas été vraisemblablement sans conséquences. Une autre anomalie est aussi à retenir : celle du cartel de l'Ouest qui a demandé à être dissous et dont les membres se sont redistribués dans les cartels déjà existants.

Or aucune de ces anomalies n'a été formulée en tant que telle par ceux-là même qui les avaient subies. Et pour ce qui est du cartel d'adresse lui-même, il s'est mis au travail, pour surmonter l'anomalie de sa constitution, avant la séance d'écoute ; ce travail a, entre autres, produit la note que vous avez reçue, et les réactions qu'elle a entraînées. Nous aurions aimé, nous aussi, être bouleversés par vos productions de cartel.

N'est-ce pas le fait que la note était la production collective d'un cartel en tant que cartel, et non un texte signé par un seul, reconnaissable comme tel, qui a provoqué, à de rares et notables exceptions près, un rejet aussi unanime ? N'est-ce pas la vectorisation que souhaitait notre note qui a dérangé et scandalisé ?

Parler depuis un cartel, et non depuis une position individuelle, produit un discours qui peut être l'effet de l'interaction des uns sur les autres, au risque de ne plus pouvoir repérer qui a dit quoi, sans qu'il s'agisse pour autant d'une confusion, mais du tissage d'une ambiguïté, par un remaniement des perspectives.

Nous nous interrogeons devant ce qui nous semble être un symptôme de l'institution. Pourquoi serait-on tellement attaché à parler en son nom et en tant que moi dans le dispositif,

sinon parce que la nomination analyste n'est pas assurée par l'association, avec la fragilité symbolique que cela entraîne ?

C'est pourquoi avoir émis dans notre note un désir d'« élaboration théorique », qui allait donc dans le sens d'une désappropriation, ne pouvait qu'entraîner une exacerbation de ce symptôme.

Nous ne sommes pas sans savoir que cette façon de faire rompait nettement avec la présentation précédente où chaque membre du cartel d'adresse y était allé, lui aussi, d'un texte personnel. On nous a donc reproché de rompre avec un style qui pouvait faire jurisprudence, voire modèle. Certains ont même parlé de modification de la règle du jeu en cours de partie.

Or aucune règle de cet ordre n'est vraiment en vigueur. On peut fort bien envisager que le travail d'un cartel puisse néanmoins aboutir à des prestations disjointes, pourvu que le sujet qui présente son travail manifeste de quelle façon le cartel a modifié quelque chose de sa pratique. Nous avons quant à nous pu réaliser un texte co-signé, mais ne souhaitons pas que ce précédent fasse à nouveau modèle.

D'autant que, vous vous en doutez, le fonctionnement de notre cartel n'est pas allé sans mal. Nous nous sommes heurtés à la difficulté de trouver un temps commun. Certaines absences se sont répétées, à cause de la distance ou de trop nombreux engagements. Nous avons aussi rencontré la difficulté qu'il y a à surmonter des hétérogénéités de culture, d'expérience ou de style. Mais tout cela n'a pas entravé notre désir de travailler au service de l'institution, en tant que celle-ci doit être le moyen de faire vivre la psychanalyse et de la transmettre.

Note à l'attention des différents membres des cartels du Dispositif sur la pratique

Le cartel de l'adresse nouvellement reconstitué, après s'être réuni à diverses reprises pour préparer l'après-midi du dispositif sur la pratique, propose que soient reconnues les nécessités suivantes :

1. Qu'une limite temporelle d'une demi-heure soit respectée pour chaque cartel.
2. Que l'on s'organise, au sein de chaque cartel, pour laisser la parole à un ou deux représentants au plus.
3. Que ces représentants s'emploient à énoncer quels ont été les points cruciaux du travail en cartel.
4. Par « points cruciaux », nous souhaiterions que l'on entende qu'il s'agit soit de points d'accord soit de désaccord soit d'énigme.
5. Étant donné qu'il ne s'agira pas de nommer des praticiens, mais les éléments constitutifs de la pratique freudienne, telle qu'elle a pu se dégager grâce au cartel, nous souhaiterions que le protocole oriente le travail vers un début d'élaboration théorique.
6. Parmi les conditions d'une telle théorisation, il serait souhaitable de donner un aperçu de la procédure de cartel elle-même : y fait-elle ou non obstacle ?
7. Enfin, dans quelle mesure la procédure de témoignage indirect (et sa condition : la constitution des cartels par tirage au sort) aura-t-elle eu un impact sur la forme du travail, avant même le moment de sa transmission au cartel de l'adresse ?

Notre retransmission devant s'adresser non seulement à l'ensemble de l'association, mais aussi et surtout à nos partenaires de l'Inter-associatif de psychanalyse, il nous paraît que l'un des enjeux de cet après-midi serait de pouvoir déterminer si la pratique de l'analyse freudienne a un style particulier aux Cartels constituants.